

Guillaume Louis Ternaux

Un Sedanais invente le châle français !

Rares sont les industriels ayant autant innové. Rares sont aussi ceux qui ont bâti de tels empires, colossaux, mais fragiles et éphémères. Ternaux fait partie de ces entrepreneurs d'exception, toujours à l'affût d'idées nouvelles pour développer et améliorer production, commerce, conditions sociales.



Le baron Ternaux - gravure.

Ternaux voit le jour à Sedan, le 7 octobre 1763, issu d'une famille d'industriels protestants. Son père, Charles-Louis Ternaux (1738-1814), manufacturier, crée une draperie à Sedan en 1756 ; il laisse ses affaires à ses fils en 1781-1782. Charles-Louis avait fondé en 1762-1772 la loge maçonnique *La Famille unie* à Sedan, avec Poupard de Neufliize, de Ruville, Labauche et le baron de Stonne. Guillaume Louis Ternaux a un frère Nicolas (1765-1830) et trois sœurs.

Monarchiste modéré

En 1781, à 18 ans, avec son jeune frère, il remplace son père à tête des usines familiales. En 1788, à Reims, il épouse Françoise Lecomte (1770-1832).

Il se montre favorable à la Révolution à ses débuts. Mais il proteste contre l'instauration des assignats



Ternaux aîné - lithographie.

dans *Vœu d'un patriote* (1790). Il appartient à la municipalité sedanaise qui s'oppose à la prise des Tuileries.

Il est forcé de s'exiler en 1792, compromis par son soutien à La Fayette, jusqu'après le 9 Thermidor, la chute des Montagnards de Robespierre. Durant son exil en Belgique, Allemagne, Suisse, Angleterre, il découvre et apprend beaucoup des nouvelles techniques industrielles.

G.L. Ternaux revient à Paris, sous le Directoire, en 1798. Les bureaux de sa société sont installés au 35, place des Victoires, et un comptoir de vente est fondé au 4, rue des Fossés-Montmartre (aujourd'hui, rue d'Aboukir), à l'enseigne de « À la Vigogne » (la vigogne est un petit lama sauvage des Andes).

En 1800, après un divorce, en Suisse, il épouse en secondes noces, Sabine de Gonzenbach.

Espace Patrimoine, Médiathèque Voyelles, n° 59625



Auguste Racinet (1825-1893) - Le Costume historique, 1888 - DR



Dessin Olivier GOBÉ

L'empire Ternaux de Sedan à Cadix

En 1801, **G.L. Ternaux emploie près de 5 000 ouvriers**, répartis à Sedan et dans 22 succursales : Reims, Paris (faubourg Saint-Antoine), Saint-Ouen, Auteuil, Bazancourt, Le Saupont, Louviers (près d'Évreux dans l'Eure, draps très renommés), Liège, Verviers (Province de Liège), Luxembourg, Ensival, Aix-la-Chapelle, des filatures à Wé, Carignan, Autrecourt, Lamécourt, Mouzon, des fouleries à Olizy et Pouru-Saint-Remi. Il fonde des **comptoirs** à Cadix, Naples, Gênes, Livourne et Saint-Petersbourg.

G.L. Ternaux possédait **une flotte de vaisseaux** – dont un baptisé « Le Ternaux » – pour assurer le trafic avec les ports d'Orient.

Afin de copier les cachemires rapportés de l'expédition d'Égypte, Ternaux fait venir des chèvres kirghizes et des mérinos d'Espagne en vue de créer des élevages. C'est un échec. « Épidémies et métissages compromirent le troupeau alors que, parallèlement, l'armée et les clients ruraux manifestaient leur obstination à ne pas vouloir des draps de meilleure qualité. Les éléments de conservation et de stagnation l'emportèrent donc : la laine ne pouvait devenir le textile des temps nouveaux ni le produit de luxe souhaité par le gouvernement. Elle restait condamnée à la médiocrité. » écrit André Palluel-Guillard (dans le *Dictionnaire du Consulat et de l'Empire*).

Il opta pour la **concentration industrielle** : élevage ou achat, traitement, transformation, vente, exportation... Il fonde des hôpitaux et écoles pour les familles de ses ouvriers.

G.L. Ternaux rafle les prix d'expositions commerciales et industrielles pour ses innovations et la qualité de ses textiles.

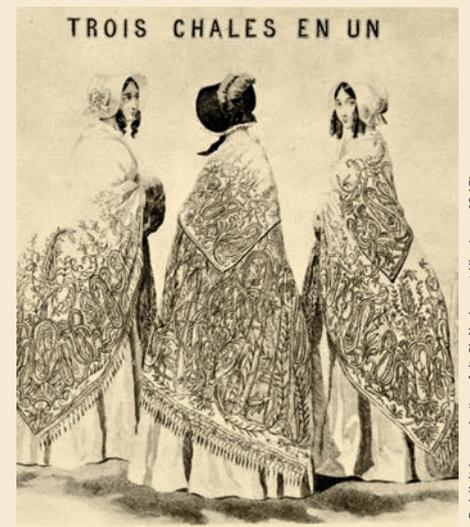
En 1802, il s'associe avec son frère Étienne Nicolas Louis (1765-1830).

Dès sa création le 25 février 1803, G.L. Ternaux appartient à la Chambre de commerce de Paris.

Les 8 et 9 août 1803, le Premier Consul Bonaparte vient à la rencontre des Sedanais.

Son beau-frère, Jobert, offre, au nom du corps de la draperie sedanaise, quatre pièces du plus beau drap de Sedan et quatre pièces de casimir², brodées en lettres d'or : « LE COMMERCE DE SEDAN AU PREMIER CONSUL ». Joséphine reçoit, quant à elle, un châle en cachemire. Guillaume Ternaux confectionne ce type de châle, après avoir vu, en Allemagne, des « Schalls³ » accessoires de mode très prisés pour leur confort. **Ces châles seront nommés « les ternaux »** ou « les cachemires Ternaux », cités notamment dans les œuvres de Balzac et d'Hugo.

Le 4 juin 1810, Napoléon I^{er} lui remet directement la Croix de la Légion d'honneur pour récompenser les mérites du « créateur des mérinos et cachemires français ». Il sera élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur le 16 janvier 1816.



Publicité pour le "parfait Châle breveté" - (vers 1845)

Le « ternaux »

En 1807, Ternaux règne sur 16 manufactures ou comptoirs, soit en tout, 11 000 ouvriers.

Sedan :	2 400 ouvriers ;
Le Saupont (département des Forêts) :	500 ouvriers ;
Ensival (département de l'Ourthe) :	1 400 ouvriers ;
Reims :	5 000 ouvriers ;
Louviers :	700 ouvriers.

C'est à **Reims**, que les frères Ternaux choisissent d'implanter le cœur de leur entreprise. C'est ici, associés à leur beau-frère Jobert (ou Jaubert), qu'ils lancent la fabrication des fameux *schalls*.

En 1808, G.L. Ternaux installe dans l'ancienne polierie du château de Lamécourt des machines à lainer de James Douglas.

En 1810, ils ont 21 maisons et 12 000 ouvriers, et sous la Restauration, 40 établissements et **20 000**

employés, avec 1 550 métiers produisant 37 297 pièces. Ternaux voit grand, va vite... peut-être trop grand et trop vite ?

En juin 1810, Napoléon crée le Conseil général des Fabriques et Manufactures, Ternaux en fait partie.

Dans le même temps, Napoléon visite sa manufacture de **Louviers** en Belgique. L'Empereur s'exclame : « Décidément, vous êtes partout ! ». Il le décore de sa main de la Légion d'honneur, en décrochant sa propre distinction. Toutefois, G.L. Ternaux émet des critiques contre l'Empire et son système prohibitif. Il accueillera avec enthousiasme le retour des Bourbons.

En 1811, au n°1 de la rue de l'Isle à **Sedan**, s'élève la fabrique Ternaux, qui deviendra fabrique Jobert (1832), puis fabrique Charles Bertèche (vers 1842).

Le premier métier à filer la laine en France, conçu par le mécanicien Dobo, est installé à l'usine Ternaux de Bazancourt, près de Reims.



Dessin Olivier GOBÉ

Maurice Leloir (1853-1940) - Dictionnaire du Costume, 1930-1951 - DR



Des Indes (1811).



EXEMPLES DE CHALES
De soie garni de dentelles (1839).



Cachemire (1854).



Auguste Racinet (1825-1893) - Le Costume historique, 1888 - DR

Durant les Cent-Jours, lors du retour de Napoléon, G.L. Ternaux suit Louis XVIII réfugié à **Gand**⁴. Il participera à la Restauration bourbonnienne.

La chute de l'Empire et le traité de Vienne du 9 juin 1815 obligent Ternaux à revoir ses stratégies, les droits de douane augmentent ses prix, car une partie de sa production se retrouve à l'étranger, en Belgique.

En 1816, il est colonel de la Garde nationale à Paris et devient membre du Conseil général de la Seine.

Il refuse son titre de baron

Par Lettres patentes en date du 18 août 1816, Louis XVIII le fait baron. Il abandonnera en 1821 son titre de baron qui lui vaut le mépris de la noblesse de plus ancienne extraction.

Le 20 octobre 1818, chef de file du centre-gauche, G.L. Ternaux est élu, difficilement, député de Paris (battant Benjamin Constant) et est réélu, le 17 mai 1822, député de la Haute-Vienne. Battu en 1824, il est réélu en 1827 et 1830. **En 1828, il devient membre du Comité pour l'abolition de l'esclavage.**

G.L. Ternaux signe *l'Adresse des 221* en 1830 : 221 députés expriment leur défiance envers le gouvernement réactionnaire de Polignac, ce vote vise indirectement le roi.

Il essaie d'introduire l'usage des silos à grains en France dès 1824. De 1828 à 1845, les châles sont passés de mode⁵. **Les événements politiques et la crise économique de 1830 ruinent en partie ses affaires.** Il est contraint de vendre ses biens à Sedan.

G.L. Ternaux décède à Saint-Ouen, le 2 avril 1833. **Il est inhumé à Auteuil ; depuis 1804, il possédait un élégant château à Auteuil.** Avec son décès, fini les entreprises textiles qui gèrent leurs affaires de A à Z, de la production à la vente. Les intermédiaires vont désormais se multiplier entre le fabricant et le client. Aussi, les entrepreneurs seront particulièrement prudents, ils éviteront d'investir des sommes considérables comme pouvait le faire Ternaux.



Louis Mortimer Ternaux - 1848 - lithographie.

Espace Patrimoine, Médiathèque Voyelles, n° 59663

Un patron « social »

Il laisse à la postérité une douzaine d'ouvrages, dont :

- *Mémoire sur la conservation des grains dans les silos* (1825) ;
- *Essais sur la fabrication de la polenta et du terouen* (1825) ;
- *Notice sur l'amélioration des troupeaux de moutons en France* (1827).

Durant cinquante années, son esprit novateur est allé à la conquête des bastions économiques de l'Ancien Régime. Le relatif échec de ses entreprises a incité les investisseurs à davantage de prudence.

Une **rose bleu-violette**, dont il est le créateur, porte le nom de « Belle Ternaux ».

Un neveu, Louis Mortimer Ternaux (1808-1871), sera un homme politique et surtout un historien de la Terreur révolutionnaire. Un autre de ses neveux est à mentionner : Charles-Henri Ternaux, dit Ternaux-Compans (1807-1864), écrivain, historien et académicien.

Bibliographie succincte

- François Boucher, **Histoire du costume, en Occident de l'antiquité à nos jours**, éditions Flammarion Paris, 464 p., 1965.
- L. Lomuller, « Un enfant de Sedan, Guillaume Ternaux (1763-1833) », in **Annales sedanaises d'Histoire et d'Archéologie**, n°9, 1949. Cf. pp. 4-10.
- Voir aussi **Annales sedanaises**, n°25 (1955), n°26 (1955), n°31 (1957).

Références

¹ Certains donnent la date du 8 octobre 1763.

² Ce mot est issu du nom de la province de Cachemire. Le mot désigne un drap léger fait de laine croisée ou de coton, de dessins et de couleurs variés, très à la mode au début du XIX^e siècle.

³ L'orthographe « châle » s'impose après 1860.

⁴ Philip MANSEL, **Louis XVIII**, éditions Perrin, 527 p., 1982.

⁵ Après 1845, la vogue des châles de cachemire reprend, mais ils se portent maintenant comme vêtement de dessus et non plus comme écharpe ; très enveloppants, longs ou carrés, ils se prêtent à diverses combinaisons.